

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 13 mars 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°085/2023
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu le risque de chute de pierre au niveau du 8 rue Raphaël et Félix Tantart à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la mise en sécurité des habitants,

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté n°09-2023 est prolongée jusqu'au 13 avril 2023

Article 2 :

Les restrictions contenues dans l'arrêté initial devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune d'Annay chargée de la mise en sécurité des lieux.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

